

Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017 à Berne

Aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués décide d'allouer le montant extraordinaire de CHF 350 000 pour le financement partiel solidaire 2018 de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux.

Berne, le 13 septembre 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le président
Gottfried Locher

La directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Explication

En novembre 2014, l'Assemblée des délégués (AD) a pris la décision suivante: « L'Assemblée des délégués prévoit pour la compensation solidaire des services d'aumônerie dans les centres fédéraux un montant de CHF 350 000 à approuver chaque année durant les années 2015 – 2018 (selon la Constitution de la FEPS, art. 17, Contributions extraordinaires) ». L'AD est donc tenue de définir le montant pour l'année 2018.

À leur arrivée en Suisse, les requérants déposent une demande d'asile dans un des centres d'enregistrement et de procédure (CEP) dirigés par les autorités fédérales. Dans ces centres fédéraux, ils font soit l'objet d'une première audition portant uniquement sur leurs motifs d'asile avant d'être transférés dans d'autres centres fédéraux et hébergements cantonaux; soit ils séjournent plus longtemps dans ces centres et la procédure d'asile s'achève sur place. Même les groupes de réfugiés provenant directement de régions en crise passent leurs premiers temps en Suisse dans un centre fédéral. À la suite de l'approbation en juin 2016 par le peuple suisse de la restructuration du domaine de l'asile, les centres d'asile dirigés par la Confédération gagnent en importance.

Les Églises protestantes ont donc l'opportunité de contribuer directement à offrir de bonnes conditions de vie dans ces centres à des personnes en quête de protection. L'aumônerie se conçoit comme un service en faveur d'êtres humains. L'accompagnement spirituel ou la mise en relation avec les bureaux de consultation des œuvres d'entraide est proposé indépendamment de l'appartenance religieuse ou des motifs d'asile des requérants. Vingt-cinq aumônières et aumôniers protestants travaillent actuellement à temps partiel dans les 18 centres fédéraux – y compris les zones de transit des aéroports, antennes des plus grands centres et hébergements temporaires – (état de la situation en juillet 2017). Les aumôneries reçoivent en outre le soutien de nombreux bénévoles.

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, les autorités fédérales prévoient d'augmenter considérablement leurs capacités d'hébergement des requérants d'asile dans les années à venir. Il est donc probable que de nouveaux centres fédéraux soient également créés l'année prochaine. Compte tenu de ces évolutions, un engagement marqué des Églises pour l'aumônerie dans les centres fédéraux devient nécessaire.

Pour 2018, d'autres ressources sont nécessaires de toute urgence, en sus du montant à décider de la compensation solidaire: l'AD de l'automne 2016 avait décidé d'utiliser le Fonds pour les Églises suisses à l'étranger CESE qui n'a pas été affecté selon les critères établis pour financer les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Ces ressources devraient être exploitées surtout en 2017 et 2018. Cette dernière tranche comprend environ CHF 70'000.- pour 2018.

Les Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un centre fédéral peuvent déposer une demande de soutien financier à la FEPS pour financer leurs services d'aumônerie. Conformément à la décision de l'AD, le Conseil procédera au début de 2018 à la répartition des ressources du financement solidaire. Cette répartition s'effectue au moyen d'une clé tenant compte des critères décidés par l'Assemblée des délégués, à savoir : (a) l'occupation des centres ; (b) les capacités financières de l'Église concernée d'après la clé de contribution de la FEPS ; et (c) les prestations propres des Églises concernées aux services d'aumônerie.